VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Le National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.
LE COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.
LE COTTAGE SIMPLE, 3401 Rue de Chartres, coin Désiré.
LE COTTAGE DOUBLE, 639-641 Rue Elmire, coin Royale.
LE COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Il sera vendu à la Bourse des Propriétes Foncieres, JEUDI, 16 Septembre 1909.

LOUIS J. ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAH ERICKSON.

No 89,283—COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION D.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit jugement lu et signé en Cour ouverte le 4 août 1909 je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311 rue Baronne JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville, désigné par le No "Trois", dans l'ilet No 136, sur le rôle d'assessement, borné par les rues Moreau, (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Surgi, daté du 15 janvier 1847, déposé en l'étude de L. T. Caire, comme plan No 4 du livre de plan No 5 et désigné par le No 19 sur un plan de E. D'Hémécourt, daté du 22 janvier 1838, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre E de l'ilet No 138, borné par les rues Chartres, Désiré, Elmire et Royale, sur un devis de E. Pilié, voyer, daté du 26 juillet 1889, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres sur quatrevingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Desiré, formant le coin des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un cottage simple, rue Chartres coin de la rue Désiré.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Congrès et Chartres, désigné par la lettre A d'après un plan dressé par C. U. Lewis attaché à un inventaire in re Succession de Mme James Erickson fait par F. D. Charbonnet, notaire daté du 14 décembre 1908 et d'après lequel dit lot mesure vingt neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux, (en ce) après décrit) d'après un plan de Joe Pilié, daté du 5 decembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639 641 rue Elmire.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès, désigné par la lettre B, sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député-voyer de ville, et contigu audit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Joe Pilié ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistent d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur
National Realty Co. Ltd 401 rue Camp.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

MACHINE PARLANTE

REGISTRE, MEUBLES DE BUREAU ET STOCK, COMPTES COURANTS.

A l'Encan, JEUDI, le 9 Septembre 1909, à 11 heures a. m., sur lieux, No 5 Arcade Tulane.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co. Ltd.

No 88,815, Cour Civile de District.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 29 juillet 1909 et signé en cour ouverte le 4 août 1909 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé j'offrirai à l'enchère publique au jour, à l'heure et à l'endroit ci-dessus désignés, le fonds de commerce entier de la

New Orleans Talking Machine Company, Limited,

Consistant de Machine Parlante de Edison-Victor Columbia et Zono, un grand lot de Registres Victor, Edison Columbia, de grandeur assortie; Fournitures de Bureau et Inventaire, Coffrefort en Fer, "Underwood Typewriter", Pupitres, Adressographe, Cabinets, Porte-voix en Cuivre, Comptes Courants etc., etc. Le tout d'après inventaire et registre.

Le Fonds de Magasin sera Offert en Détail.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
John Dymond Jr. E. M. Stafford, avocats pour le receveur
29 août—29—sept 5 8

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

60 Barils Vin Rouge

20 Barils Vin Blanc

A L'ENCAN,

LUNDI, 13 SEPTEMBRE,

A 10 heures A. M.,

A LA STATION STE-ANNE,

En face de la Place Jackson,

Du char du S. P. 87217.

PAR W. H. FITZPATRICK ET BARRY W. FITZPATRICK, Encanteurs en vertu des dispositions de la loi 124 de 1890 et 167 de 1908. Par ordre de M. L. & T. R. R. & S. S. Co. et L. W. Ry.

Conditions—Comptant.
1 sept—1 5 6 13

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement,

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lonmeyer.

No 88.224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout et en particulier deux certains lots de terre situé dans la ville de Carrollton, dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'ilet ou lot No 128, sur un plan particulier du dit ilet ou lot dressé par Benj. Buisson, voyer de cette paroisse, le 16ème jour de mai 1835, et déposé en l'étude de François Joseph Encol Dugué Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison, (maintenant Dante), entre les rues Neuvième, (maintenant Sycamore) et Dixième (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. L'autre rue qui borne l'ilet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Daney et Waddill, ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit: Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante, le lot No 17 51 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet ilet de terre No 128 sur un plan original du dit Carrollton, dressé par Chas F. Zimple, député voyer, et déposé en l'étude maintenant de Félix Grima, ancien notaire du défunt G. R. Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Marchez est devenu le propriétaire, par moyens d'achats qu'il a faits de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kohn, Laurent Millaudon et John Slidell par acte passé le 4 juin 1833, pardevant Jules Mossy, notaire, de la Nouvelle Orléans, et représentant Greenberg Ridgley Stringer, aussi notaire.

Acquis par Henry Lonmeyer, audit Paul Marchez, par acte pardevant François Joseph Encol Dugué Livaudais, le 19me jour d'avril 1836. Près de l'avenue Carrollton est dans une localité où les valeurs augmentent. De jolis "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 20 juillet 1909 je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situee et étant dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eagle (autrefois Mary) Général Ogden (autrefois Jackson) Plum et Poplar (autrefois Cinquième) étant l'ilet No 171.

Ladite portion de terre en ceci commençant à une distance de cent pieds, de l'encoignure des rues Eagle et Plum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est composée de vingt pieds du lot original No 7 et cinq pieds du lot original No 8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly et déposer dix pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur
No 137 rue Carondelet.
W. A. Bahns, avocat
8 août—8 15 22 29—sept 5 9

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES,

1559 rue Gasquet entre les rues Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith

No 90 359—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, la propriété ci-après décrite.

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Villeré, Gasquet et Robertson, mesurant 15 pieds, 8 pouces et 1|2 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1559 rue Gasquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un an et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre, et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non alié ando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Paul W. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo E. Duclaux, P. W. Maloney, avocats
21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande maison de résidence à deux étages en briques,

1222 RUE ANNONCIATION,

Entre les rues Thalie et Erato,

S'étendant à travers le carré d'ilet jusqu'à la rue St. Thomas.

SUCCESSION DE JAMES BARRY ET EPOUSE.

No 89,286—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 16 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, ayant environ 10 chambres etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds, 5 pouces de largeur à l'arrière et de façade rue St Thomas sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie et 148 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 1.

Conditions—1|3 ou plus comptant, le reste s'il y en a payable en 1 et 2 ans, 7 pour cent par an d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1909 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John C. Davey Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Margaret Bongger, veuve de Adam Helwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,023—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte tel présenté par Adolph E. Helwick administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. W. McL. Fayssoux, avocat.
25 août—25 29—sept 3

Succession de J. Hanno Deiler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90 142—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Veuve J. Hanno Deiler exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. D. Danziger, avocat.
26 août—26 30—sept 4

Succession de John W. Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 90,408—Division C—Attendu que Elizabeth Peter, veuve de John W. Bowman maintenant épouse de F. R. Weaver, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John W. Bowman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry George E. Williams, avocats.
24 août 28—sept 1 6

Succession de Louis Therence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88 669—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sallie Therence, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—George J. Untereiner, avocat.
31 août—31—sept 4 9

Succession de Thomas E. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,972—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Agnes Viola Byrne, veuve de Thomas E. Lynch, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.
31 août—sept 4 9

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENE MEDARIS—No 87 146—COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION E.

Propriétés Désirables Améliorées et Vacantes dans le Troisième District,

BATISSE DOUBLE EN BOIS.

Nos 1001-1003 rue Mazant, Formant l'Encoignure de la rue Rempart,

Et Trois Terrains Contigus,

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte, le 4 août 1909, et adressé à WILL J. MORGAN, encanteur.

Il sera Vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Jeudi, le 9 Septembre 1909,

les propriétés ci après décrites:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, France, St Claude et Mazant, désignés par les lettres "R", "S", "T" et "U", d'après un devis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber, notaire le 17 septembre 1908, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit à savoir:

Ledit lot désigné par la lettre "R", formant le coin des rues N. Rempart et Mazant et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur de 38 pieds 6 pouces et façade à la rue Rempart. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une bâtisse en bois double, connue comme 1001-03 rue Mazant.

Les lots "S", "T" et "U" mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots originaux Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave de Armas ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et déposer chez l'encanteur 10 0|0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être passés pardevant Wm V. Seeber notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.
321 rue Carondelet.
J. Rosen, avocat pour le demandeur.
Zengle, Thomas & Suthon, pour le Third District Savings Bank and Trust Company, tuteur du mineur.
8 août—8 15 22 29—sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 16 septembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage simple en bois à un étage No 1629 rue Monroe retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas, Green et Birch, ledit lot est désigné comme numéro ou lettre "T" et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et étant partie des lots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme R. Powers de Mme Ralph, d'après un acte de vente passé pardevant E. M. Stafford, notaire le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204, folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 août—15 22 29—sept 5 12 16

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 112, Nouvelle Orléans, La.

ANNONCE JUDICIAIRF.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Procédure in rem.

Bureau du Shérif civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 28 août 1909.

Catarina Gervais, veuve de Joseph Valenzano versus Joseph Helberg.

No 90,733—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

A qui il appartient

Attendu qu'en vertu d'une saisie provisoire à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, j'ai provisoirement saisi et pris en ma possession la propriété ci-après décrite, à savoir

Tous les meubles et autres effets mobiliers et sur les lieux, 737 rue Decatur et actuellement en mon entrepôt No 531 rue Ste Anne, entre Chartres et Decatur, conformément à un inventaire sur filière.

Sur lesquels la demanderesse en cette affaire, selon une pétition enregistrée, réclame le lien du propriétaire et le privilège pour la somme de $1,680 portant 8 0|0 d'intérêt à partir du 1er juillet 1909, jusqu'à paiement, avec 10 0|0 sur ledit montant pour honoraires d'avocat ainsi que les frais du procès.

Et attendu que la susdite propriété, sur laquelle la demanderesse réclame le lien du propriétaire et le privilège, ont été abandonnés par le propriétaire et défendeur dans la susdite affaire, et les propriétaires de ladite propriété sont inconnus à ladite demanderesse, et les propriétaires de ladite propriété et le défendeur ne pouvant être trouvés pour qu'on leur serve la citation ou qui d'ailleurs n'a pu être servie à personne les représentant.

Donc maintenant, avis est publiquement donné à quiconque et à toutes personnes intéressées dans ladite propriété d'avoir à comparaître et à répondre à la pétition enregistrée dans la susdite affaire dans les quinze jours qui suivront cette date, conformément aux articles 292 et 293 du Code révisé de procédure.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John May, avocat de la demanderesse.
29 29 août—sept 5 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de 4 lots de terre du Cinquième District

Dans le Sud Nouvelle-Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation"

René J. Brunet vs Gorlau Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90 600 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le bloc Quatre de l'étendue de terre bornée par les rues Farragut, De Armas, Socrates et la ligne de la propriété autrefois appartenant à G. Kohn désignée par les Nos Vingt un, Vingt deux, Vingt trois et Vingt quatre du lot ci dessous mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun d'après ledit plan vingt cinq pieds de face à la rue Farragut sur une profondeur de deux cent dix-huit pieds entre lignes parallèles, la façade dudit lot Vingt-quatre commençant à cent pieds de distance du coin desdites rues Farragut et Socrates. Ladite propriété décrite formant partie de l'étendue de terre qui a été subdivisée d'après le plan annexé à un acte de vente par Chester W. Brown à Leland J. Henderson, passé pardevant Charles G. Rebentisch, notaire, daté du 29 juillet 1904 et est située dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans cette partie maintenant désignée comme la Sud Nouvelle-Orléans subdivisée dans le fond de l'étendue de terre connue comme la "United States Naval Reservation".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 20 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété de Valeur améliorée du Premier District.

Formant le coin des rues Canal et Olympia.

Portant le No municipal 4604 rue Canal.

Terrain mesurant 157' 2" 3"' x 289' 8" 6"'.

Dr Ivan F. Siekmann vs Pierre L. Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90 645—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Olympia, St Patrick et l'avenue Cleveland et mesurant cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur et façade de deux cent quatre vingt neuf pieds huit pouces et six lignes à la rue Olympia et formant le coin des rues Canal et Olympia.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
McCloskey & Benedict, avocats pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente des intérêts d'une propriété de valeur du Sixième District.

Formant l'encoignure des rues State et Chestnut, dans l'ilet borné par la rue Camp et la ligne supérieure de Hurstville,

Succession d'Albert G. Tilton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49.497—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Stanley D. Graham, sous tuteur de la mineure Pearl Tilton, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de la défenderesse [dans l'exécution ci-dessus] Mme Mary Cunningham, veuve d'Albert G. Tilton, et par un autre mariage, veuve de Robert Goldsmith, étant la moitié indivise de la veuve survivante en communauté d'Albert G. Tilton—

En les lots un et deux dans l'ilet borné par les rues State, Chestnut, Camp et la ligne supérieure de Hurstville, contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue State sur cent vingt piedquatre lignes parallèles, le lot un formant le coin des rues State et Chestnut, acquis par A. G. Tilton le 19 mars 1894, de Bernhardt Weiss. Enregistré dans le livre des transferts 153, folio 257.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
B. R. Forman, avocat pour la demanderesse en exécution
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Ernest A. Carrère vs S. Cataldo.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 40.238—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 11 septembre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus à savoir: Une échelle, deux éventails électrique pour plafond à quatre palettes chacun, six chaises en bois, deux lampes électrique de quatre globes chacune, une scie, Un burette à huile, 2 tabourets, une tente en toile, deux tables, un lavabeau. Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
31 août—31—sept 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Dolphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 28,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par les rues Philip, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip par 91 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.
24 août—24 31—sept 6 13 20 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur du Deuxième District

Portant le No municipal 2753 de la rue Ste Anne entre Broad et White

C. Laroche vs Louis J. Yoos

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 90 546 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 7 octobre 1909 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 356, borné par les rues White, Broad, Dumaine et Ste Anne lequel lot est désigné par le No trente huit et mesure vingt neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et ilet que les précédents décrits, désigné par le No trente-sept et mesure vingt neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne par cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'intérêt dans une propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Formant le coin des rues Magazine et Neuvième (carré d'ilet borné par les rues Constance et Huitième).

R. W. Riordan vs Peter Rando

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 90 700— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Peter Rando en et à

Un certain terrain et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District de la ville, désigné par la lettre E dans le carré borné par les rues Huitième, Constance, Neuvième et Magazine, sur un plan fait par Jno F. Braun, architecte, etc., daté du 30 mai 1878, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagle, ancien notaire le 17 juillet 1878. D'après quel plan ledit terrain mesure, au pied américain, vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face rue Magazine sur une profondeur et façade rue Neuvième de quatre-vingt onze pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée à l'arrière dudit terrain mesurant trois pieds de largeur commune audit terrain et aux autres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Legier & Giessen, avocats pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une vaste propriété de valeur et améliorée du Premier District

Formant le coin des rues Canal et Olympia.

Portant le No Municipal 4604 rue Canal.

Terrains mesurant 157' 2" 3"' x 289' 8" 6"'.

John J. Kreher vs P. L. Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 90 667—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Olympia, St Patrick et l'avenue Cleveland, et mesurant cent cinquante sept pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue Canal sur une profondeur et façade de deux cent quatrevingt neuf pieds, huit pouces et six lignes à la rue Olympia et formant le coin des rues Canal et Olympia.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Thompson B. Walker, avocat pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et améliorée dans le Premier District,

Formant le coin des rues Canal et Olympia,

Portant le No municipal 4604 rue Canal.

Terrains mesurant 157' 2" 3"' x 289' 8" 6"'.

E. L. Schleder vs Pierre L. Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90,648 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Olympia, St Patrick et l'avenue Cleveland et mesurant cent cinquante-sept pieds, deux pouces et trois lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade de deux cent quatre vingt neuf pieds, huit pouces et six lignes à la rue Olympia et formant l'encoignure des rues Canal et Olympia

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
E. A. O'Sullivan, avocat pour le demandeur.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 7

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septième District,

Dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'Avenue St-Charles, avec les bâtisses et améliorations, etc., ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zilker vs Carrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90.358 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante (autrefois Madison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1891 et aussi conformément à un arpentage officiel dressé par l'ingénieur de ville conformément à une loi d'ordonnance No 15 080, serie du Conseil, comme suit, à savoir: Commençant à ladite rue Dublin à une distance de trente (30) pieds de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre, mesurant delà vers l'avenue St Charles, trente trois (33) pieds huit (8) pouces de face à ladite rue Dublin sur soixante-et-onze et vingt-cinq centièmes (71.25) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue St-Charles et cent onze (111) pieds et quatre dixième (111.4) pieds de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre, et la longueur duquel est inconnue; ladite portion de terre comprenant la façade du lot original désigné par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci dessus, ladite portion de terre étant composée de la façade des lots originaux Nos Trois et Quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M. De Lucas, à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant M. Zengel, notaire, le 19 juin 1900. Ladite portion de façade des lots Nos Trois et Quatre formant un triangle et mesurant comme suit, à savoir: Soixante et un [61] pieds trois [3] pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze [71] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur ou façade sur une ligne diagonale sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et faisant face sur le nouveau chemin ou rue, toutes mesures étant plus ou moins, et la propriété en ceci décrit étant la portion qui reste des lots désignés par les Nos trois et quatre. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson et Dante et l'avenue St-Charles, formant le coin des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle-Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1901 et aussi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de la ville, d'après et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15,080, serie du Conseil, comme suit commençant à un point sur la ligne divisant les terrains originaux No Un et Deux dudit carré d'ilet, cent onze (111) pieds et quatre dixièmes de pied distant de la rue Dublin; ledit terrain mesure, de là le long de ladite ligne divisant lesdits terrains originaux Nos Un et Deux cent onze et quatre dixième de pieds (111 4|10) sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin de là à angles droits, une largeur et une façade rue Dublin s'étendant vers et jusqu'au coin de la rue Hampson, trente (30) pieds, de là à angles droits, une profondeur et une façade sur ladite rue Hampson s'étendant jusqu'à la rue Dante, cent vingt pieds (120), de là à angle droite, une largeur à l'arrière, le long de l'arrière ligne dudit terrain original No Un, s'étendant vers la rue St Charles, vingt-un pieds et cinq dixièmes (21.5), et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qu'est nécessaire pour mener ladite ligne oblique du point dernièrement mentionné jusqu'à un point du commencement et ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit terrain ou portion comprend la plus grande partie du terrain original désigné par le No un dudit carré sur un plan du terrain déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118

Ensemble avec l'installation et machines de la fabrique de glace complète sous tous les rapports contenue sur les lieux ci-dessus décrits, se composant de machines, bouilloires pompes, réservoirs, etc., etc.,

Etant la même propriété acquise de Wm H. McGraw, conformément à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, enregistré C. O. B. 192, folio 255.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
J. Zach. Spearing, avocat du demandeur.
13 août—13 14 20 27—sept 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du bateau à hélice à gasoline "Zeta".

Charles Louque vs C. C. Back.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,606—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir —

Le bateau à gasoline "Zeta", ses machines, ancres, cordes, chaises, "rigging tackle" appareils et meubles, et les accessoires y appartenant, maintenant où il se trouve dans le fleuve Mississipi, à Alger, près du débarcadère du ferry de la rue du Canal

Sa longueur est de 49 7|10 de pieds, sa largeur est de 8 8|10 de pieds profondeur 3 3|10 de pieds construit en bois, "model head square stern".

Pour plus de détails et informations et référence, une copie peut être obtenue de la licence et de l'acte d'hypothèque enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Louque, avocat
20 août—20 27—sept 3 10 17 22 23

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.
CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.
Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.